

**Étaient présents** : M<sup>mes</sup> LEBEAU Irène, JOSSINET Gaëlle, SANCH Chantal, THERIC Corinne, MM. ALBE Jean-Luc, BALSAN Laurent, ESCANDE Renaud, PONCELET Jean-Marie, RAGUES Christian, SAUVAIRE Marc, THION Jean-Claude.

**Absents** :

Mme le maire demande en préalable aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour rajouter deux points à l'ordre du jour concernant :

- Modification de la délibération de l'avancement des employés contractuels
- Modification de la délibération de la requalification du contrat de Vincent LAFON

Accepté à l'unanimité.

### **1) Approbation du compte-rendu du 20 novembre 2020**

Compte rendu accepté à l'unanimité.

### **2) Choix des locataires pour les appartements et mode de convention**

Chantal SANCH étant parente avec 2 des demandeurs quitte la salle pour ne pas participer ni au débat, ni au vote.

**Attribution** : Il y a eu 8 demandes dont 2 annulées et 1 sans suite. Les 5 demandes restantes sont pour une résidence à l'année. Il y a 2 demandes pour le N1 et 2 demandes pour le N3.

En tenant compte de l'ordre chronologique de leur arrivée, et après discussion, le conseil valide, par 10 voix pour, les attributions suivantes :

Appartement N1 : Christophe Sanch ; appartement N2 : Johanna Delburg ; appartement N3 : Guillaume Sanch ; appartement N4 : Gaétan Ondina et Amélie Bouteiller

La demande de Sasha Grijalvas, très tardive, n'a pas été retenue.

**Convention de bail** : Le bail doit être conclu pour une durée de six ans minima ; il sera conclu à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Une notice technique sera jointe afin d'explicitier le mode d'entretien des poêles à granulés, à charge des locataires ; l'entretien annuel étant à la charge de la commune.

Compte tenu du montant très faible des charges de gestion des parties communes, Mme le Maire propose de ne pas les répercuter sur les loyers, de manière à ne pas augmenter ceux-ci.

Une caution sera demandée égale au montant d'un mois de loyer.

Ces dispositions sont acceptées à l'unanimité (10 voix).

### **3) Délibération fixant les noms des rues de la commune et choix du mode de numérotation**

**Adressage** :

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente les dénominations des voies et emplacements publics de la commune, et considérant que la localisation précise des administrés faciliterait les démarches administratives concernant les branchements aux réseaux (téléphone, électricité, internet, etc.) et les livraisons à domicile, une démarche participative a été lancée à l'automne dernier pour demander aux habitants de proposer des noms pour les rues et places de la commune. Corinne THERIC, conseillère référente pour cette procédure, a collecté les réponses.

Cette information sera transmise au service de la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) du Gard, en charge de sa diffusion à l'ensemble des administrations publiques et des entreprises, particulièrement celles de réseaux (eau, électricité, téléphone...)

La numérotation des immeubles se fera de manière numérique dans chaque agglomération, en partant du centre et avec numéros pairs à droite, impairs à gauche ; et de manière métrique en dehors des agglomérations.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les noms proposés (liste consultable en mairie et sur le site internet de la commune) et le mode de numérotation.

#### **4) Mise en œuvre du projet « Maison multi-services » à l'Étape de Dourbies**

Lancement du projet : Suite à la consultation citoyenne qui a eu lieu quant au devenir de l'Étape, plus de 71 % des habitants se sont exprimés sur la volonté de développer un lieu multi-services.

Le projet s'inscrit sur 3 axes :

- Service public et santé/prévention : Permanence de soin avec 3 salles de soin mises à disposition pour des professionnels de santé ; permanences de personnel qualifié pour aides aux démarches administratives.
- Tourisme : accueil touristique en développant l'image de « Village de Caractère », circuits touristiques locaux, organisation d'évènements, expositions, accueil de groupes, etc.
- Développement économique : outil de mise en réseau et d'entraide économique, permanence de professionnels pour accompagnement des entreprises, proposition d'espace co-working, valorisation des acteurs locaux et des initiatives.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal d'inscrire ce projet "Maison Multi-Services" en étude sur 2021 et 2022, à titre expérimental et de recruter une personne à temps plein, en CDD pour 1 an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, qui sera chargée d'animer, de coordonner et de gérer le développement des activités.

Des travaux sont à prévoir pour la mise aux normes accessibilité et pour aménager les salles.

Un démarrage des activités est souhaité à compter du mois de mai prochain.

Le conseil municipal valide ce projet à l'unanimité et décide de lancer un appel à candidature pour ce poste, avec réponses attendues pour le 17 février prochain.

#### **5) Acquisition d'un véhicule « Quad »**

Le véhicule « Quad » actuel doit être remplacé ; 3 devis ont été demandés auprès de différents concessionnaires : X Trem, Hobby, Vidal motoculture.

Après étude des caractéristiques, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir le modèle XTrem CFORCE 520, pour un montant de 5198€ TTC qui comprend la reprise de l'ancien véhicule pour 600€.

#### **6)Création d'une régie pour la gestion des gîtes communaux et chalets camping**

Les encaissements des locations des gîtes communaux (La Rouvière, Les Laupies, Les Laupiettes) se font actuellement directement par la trésorerie, ce qui pose un problème de suivi des paiements.

Aussi Mme le maire propose de créer une régie pour les gîtes, en nommant Sébastien JULIAN comme régisseur principal et Marjolaine VAUCHER en tant que suppléante.

Voté à l'unanimité.

#### **7) Intégration de la dotation habillement dans le salaire des employés communaux**

Un bon d'achat de 200€ était traditionnellement donné aux agents techniques communaux en fin d'année pour se fournir en vêtements de travail (hors habillement de sécurité, à charge de l'employeur).

Mme le Maire propose de l'inclure au salaire sous forme de dotation habillement professionnel et de l'étendre à tout le personnel (50€ pour le personnel hors service technique).

Certains élus auraient préféré une dotation par la commune en vêtements de travail normalisé avec logo. Vote : 5 pour, 5 Contre et 1 Abstention ; Mme le Maire arbitre, la proposition est acceptée.

#### **8) Décisions modificatives du budget**

Plusieurs dépenses imprévues ont entraîné un dépassement de l'enveloppe votée au budget général, pour la section de fonctionnement, en particulier les dépenses liées au COVID-19.

Il est proposé de prélever la somme de 20 000€, de la ligne « dépenses imprévues », pour couvrir ces dépenses. Proposition acceptée par 10 voix « pour » et 1 « abstention ».

Il y a également des dépassements de budget pour les travaux de « Rénovation du bâtiment Mairie-Poste », entre autres en raison de l'obligation de réaliser un assainissement individuel pour les toilettes dans la cour. Mme le Maire propose de prélever 30 000€ sur l'opération « Voiries et traversée du village » qui n'a pas été réalisée pour l'opération « Rénovation du bâtiment Mairie-Poste ».

Proposition acceptée par 10 voix « pour » et 1 « abstention ».

## **9) Modifications délibérations novembre contractuels et requalification du contrat de M. LAFON**

Lors de la dernière séance du 20 novembre 2020, le conseil municipal a voté une évolution des indices de rémunération des personnels contractuels de la commune.

Compte-tenu du niveau de rémunération de la grille C de la fonction publique, qui démarre en-dessous du SMIC, les indices votés n'amènent aucune plus-value sur le salaire.

Aussi Mme le maire propose de modifier les indices de manière à apporter une augmentation significative des salaires.

Carine DREUCCI est vacataire, elle passe à un taux horaire de 13.25€ de l'heure qui correspond au salaire moyen horaire des vacataires. Jean-Pierre MOREL passe à l'échelon 7 de sa situation administrative, soit un indice brut de 365. Sandrine ANTHERIEU passe à l'échelon 10 de sa situation administrative soit un indice brut de 389.

Approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal avait voté également pour une requalification du contrat de Vincent LAFON en CDI. Pour les mêmes raisons il est proposé de prendre en référence le 7<sup>ème</sup> échelon, avec un indice brut de 365 pour la rémunération de ce poste. Approuvé par 10 voix « pour » et 1 « abstention ».

## **10) Questions diverses**

Un conseil devra être tenu rapidement pour délibérer entre autres sur le lancement des travaux de l'Etape.

**Fin de séance à 20 heures.**